



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de CUXAC D'AUDE

Décision n° 2024/07

Domaine : Finances – Subventions

Objet : Demande de subvention auprès du Grand Narbonne pour l'aménagement d'une voie verte – Chemin du Pas de Sartre

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22 ;
Vu la délibération en date du 29 janvier 2022 autorisant M. le Maire à solliciter auprès de tout organisme financeur l'attribution de subventions ;
Considérant que la commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement d'une voie verte au chemin du Pas de Sartre,
Vu le montant estimatif du projet estimé à 262 635,88 € HT,
Considérant que pour faciliter la réalisation de cette opération, il convient solliciter l'aide du Grand Narbonne au titre du Fonds de Concours Plan des Mobilités Actives,

DECIDE

ARTICLE 1 :

La commune de CUXAC D'AUDE sollicite auprès du Grand Narbonne une subvention pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une voie verte au chemin du Pas de Sartre.

ARTICLE 2 :

Le budget prévisionnel H.T. de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses :

Travaux : 238 765,88 € H.T.

Maîtrise d'œuvre, Géomètre expert, Convention... : 23 870 € H.T.

Recettes :

Grand Narbonne (50%) : 64 000 €

Commune (50 %) : 198 635,88 €

ARTICLE 3 :

La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune.

FAIT à CUXAC-d'AUDE, le 25 juillet 2024

Le Maire

Grégory DELFOUR

